

Bulletin d'histoire politique

Les «enfants de Duplessis»: désormais sur le terrain politique

Alain Beauvais



Volume 5, Number 3, Summer 1997

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1063624ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1063624ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association québécoise d'histoire politique
Comeau & Nadeau Éditeurs

ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Beauvais, A. (1997). Les «enfants de Duplessis»: désormais sur le terrain politique. *Bulletin d'histoire politique*, 5(3), 62–65.
<https://doi.org/10.7202/1063624ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 1997

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Les « enfants de Duplessis » : désormais sur le terrain politique

•••

Alain Beauvais
Juriste

Le débat au sujet des « orphelins de Duplessis » a donné lieu ce printemps à des échanges houleux dans les journaux. Plusieurs chroniques de la *columnist* Lysiane Gagnon y furent consacrées (1). En sortait-on éclairé? J'en doute.

Son courroux à l'endroit d'un document (2) émanant du bureau du Protecteur du citoyen, Me Daniel Jacoby, lui a fourni l'occasion d'exprimer son insensibilité totale à la situation des « orphelins de Duplessis » et de se faire le haut-parleur d'une défense tous azimuts des religieuses.

Première surprise: c'est en janvier que le document en question a fait l'actualité. Comment expliquer qu'une réaction aussi vive que celle manifestée par Lysiane Gagnon ne soit programmée qu'en différé? Se pourrait-il que ses articles soient en réalité le reflet d'une panique qui se serait emparée de certaines suite à la diffusion, en mars, d'une dramatique à la télévision sur les « orphelins de Duplessis »? Dramatique qui a eu, ma foi, fort bonne presse. N'aurait-on pas craint que l'opinion publique ne s'aligne de manière définitive en faveur de ceux-ci? Le soutien populaire rencontré par eux, qu'il faut d'ailleurs mettre en opposition avec la fermeture de toutes les portes chez les bien-pensants (3), est une constante fascinante dans ce dossier.

Le document émanant du bureau de Daniel Jacoby est bien mal ficelé: fautes de français à profusion (4), mauvaise rédaction, manipulation des points de vue, etc. Sans compter la fatuité du personnage: au début du texte, il se présente comme «[...] celui que l'Assemblée nationale a désigné pour combattre les injustices [...]». On soupçonnera que c'est par oubli qu'il n'a pas mis de majuscule à *celui*. Lysiane Gagnon aurait pu être encore plus critique qu'elle ne le fut à son sujet.

Mais ceci dit, il n'empêche que sur le fond son document est clair: il y a un groupe de victimes et qui dit *victime* dit *réparation*. Et il propose une solution calquée sur des exemples dans les autres provinces. Tout autre titulaire du poste de Protecteur du citoyen aurait avancé le même point de vue.

Le reproche implicite fait à Daniel Jacoby par Lysiane Gagnon en est un de manque de rigueur; on ne peut malheureusement pas dire que ce soit une vertu qu'elle pratique elle-même. Elle reconnaît dans son premier article que dans ce dossier on a affaire à de vraies victimes. Elle ne peut d'ailleurs faire autrement, comme *personne* n'a fait autrement, car l'internement illégal des orphelins dans des asiles est un fait et un *fait prouvé*.

En cette époque de victimisation à outrance, que raille souvent et avec raison Lysiane Gagnon, on aurait pu croire que le consensus, voire l'unanimité ou presque, qui se dégage à reconnaître que *dans ce cas-ci* on a affaire à de *vraies victimes*, aurait ouvert toutes grandes les portes à tous les généreux mécanismes (ou prétendus tels) créés depuis vingt ans dans le sillage de l'idéologie des Chartes.

Hé bien non ! Les portes de la Justice se sont fermées devant ces vraies victimes. Et Lysiane Gagnon tente d'influencer l'opinion publique pour que les portes du pouvoir politique, légèrement entrouvertes, se referment également.

Oubliant que les propositions du Protecteur visent aussi le gouvernement et le corps médical, Lysiane Gagnon se porte à la défense des religieuses en invoquant principalement le contexte de l'époque et... leur condition de femmes. Ça ressemble beaucoup au célèbre «Coupable, mais avec explications!» Le contexte de l'époque ne peut pas dégager de toute responsabilité, surtout à l'endroit de personnes en autorité dans des postes de pouvoir; et qui mettaient d'ailleurs toute leur énergie à prolonger la durée de ce pouvoir des institutions religieuses dans un Québec à l'aube de changements profonds.

Mais, là-dessus, Lysiane Gagnon ne fait que répéter le point de vue de l'historiographie féministe québécoise. Fernand Ouellet, dans un article publié en 1988 (5), a bien démontré comment les historiennes féministes en présentant les femmes comme des victimes en oublièrent qu'elles avaient appartenu à des classes sociales et exercé de plusieurs façons du pouvoir (6). Elles hésitèrent à attribuer, particulièrement aux religieuses, tout le pouvoir qui leur revenait (7).

Lysiane Gagnon nous dit que Daniel Jacoby a écarté du revers de la main «la seule étude sérieuse publiée à ce jour sur le contexte de l'époque». Elle fait référence au volume (8) présenté en couverture comme étant «sous la direction de Marie-Paule Malouin». Nous reviendrons dans le prochain numéro du *Bulletin* sur le contenu de ce volume. Soulignons cependant immédiatement que ce livre présente une difficulté majeure. En effet, dans un préambule non signé, il est expliqué au lecteur que la recherche sur «les enfants en difficulté» est conduite par une équipe sous la direction de Marie-Paule Malouin, détentrice d'un doctorat en sociologie et d'une maîtrise en histoire. Cette équipe a elle-même été constituée par un *groupe de travail* formé par la Conférence religieuse canadienne — région du Québec (CRC-Q) et présidé par Laurette Champigny-Robillard, présidente fondatrice du Conseil du statut de la femme. Or on lit, à la page 14, que ce *groupe de travail* a «lu et approuvé chacun des chapitres en suggérant, à l'occasion, des corrections susceptibles d'en améliorer le contenu». Alors, qui dirigeait?

Marie-Paule Malouin a d'ailleurs fait publier son propre texte sur le document du Protecteur du citoyen dans le journal *Le Devoir* (9). Elle affirme que «puisqu'il y a des "victimes", on part à la recherche de "coupables"». Elle dénature ainsi le travail fait par le bureau du Protecteur du citoyen et dont le but était de proposer au gouvernement et aux parties des pistes pour une solution à ce litige.

Lysiane Gagnon et Marie-Paule Malouin, qui connaissent le poids des mots et semblent habiles à ce petit jeu d'en glisser un en remplacement d'un autre, utilisent le terme *rapport* en parlant du document du bureau de Daniel Jacoby. Pourtant il ne porte pas ce titre. Mais, implicitement, le terme *rapport* renvoie au résultat d'une recherche exhaustive, voire au résultat d'une commission d'enquête extraordinaire. Il devient alors plus facile de critiquer l'insuffisance d'analyse de tel ou tel autre aspect d'une question invoquée dans le texte.

Si le gouvernement, dans la foulée de la polémique déclenchée, hésitait à mettre son poids dans la balance pour une solution allant dans le sens de celle mise de l'avant par le Protecteur, il n'aurait probablement d'autre issue que de créer effectivement une commission d'enquête extraordinaire sur le sujet. Il n'est pas sûr que ce serait à l'avantage des parties concernées. (10)

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Au moment d'écrire ces lignes, je peux renvoyer le lecteur au journal *La Presse* du 29 mars et des 1er, 3, 8 et 19 avril 1997.
2. Protecteur du citoyen, *Les «Enfants de Duplessis» À l'heure de la solidarité*, sous-titré *Document de réflexion et de consultation pour fins de décision*, Sainte-Foy, 1997.
3. Voir notamment Roy, Bruno, «Y a-t-il un historien libre dans la salle?», *Bulletin d'histoire politique*, vol. 5, no 1, automne 1996, p. 74.
4. J'ai particulièrement savouré la suivante: «Une orpheline, corroborée par plusieurs autres témoignages, a raconté... » (p. 21).
5. Ouellet, Fernand, «La question sociale au Québec, 1880-1930: La condition féminine et le mouvement des femmes dans l'historiographie», *Histoire sociale*, vol. XXI, no 42, 1988, pp. 319-345.
6. p.320.
7. p. 343.
8. Malouin, Marie-Paule, dir., *L'Univers des enfants en difficulté*, Bellarmin, Montréal, 1996.
9. Malouin, Marie-Paule, «Une voie sans issue», *Le Devoir*, 18 avril 1997, p. A 11.
10. Le lecteur intéressé peut consulter également:
 - a) Pelletier, Gérard, *Histoire des enfants tristes*, *L'Action nationale*, Montréal, 1950.
 - b) Gill, Pauline, «Les enfants de Duplessis», Montréal, Libre Expression, 1991.
 - c) Dumont, Micheline, «Des religieuses, des murs et des enfants», *L'Action nationale*, vol. LXXXIV, no 4, avril 1994; ce texte est repris dans Dumont, Micheline, *Les religieuses sont-elles féministes?*, Bellarmin, Montréal, 1995.
 - d) Roy, Bruno, *Mémoire d'asile — La tragédie des enfants de Duplessis*, Boréal, Montréal, 1994.